



L'ACTUALITÉ

## LA CNAS SE RÉUNISSAIT CETTE SEMAINE EN VISIOCONFÉRENCE

**Gestion de la crise covid, Prévention, Protection sociale, Recrutements, Représentativité et Conventions Collectives étaient les principaux sujets à l'ordre du jour de la CNAS.**

Le Président confédéral est intervenu mercredi devant les délégués de la Commission Nationale des Affaires Sociales qui s'est réunie sous la présidence de Corine Postel, première vice-présidente en charge des questions sociales et de Gilles Chatras, vice-président en charge des questions de formation et du Réseau. La réunion s'est ouverte sur la gestion de la crise sanitaire dans les entreprises et sur les chantiers.

Cécile Beaudonnat, Jean-Yves Labat et Dominique Gaspar ont rappelé les règles sanitaires applicables aux entreprises artisanales du bâtiment ainsi que les outils mis à leur disposition pour les accompagner, notamment dans la gestion de leurs chantiers. Le Directeur général de l'OPPBTP est intervenu à ce sujet, tout comme l'IRIS-ST, qui proposent l'un et l'autre une boîte à outils dédiée sur leurs sites internet respectifs.

Un échange avec les délégués a permis de recueillir le sentiment de chacun sur la manière dont les entreprises gèrent cette nouvelle crise. Il a été question notamment du respect des règles sanitaires par les donneurs d'ordre, mais aussi de la problématique des déjeuners des salariés puisque les cafés et restaurants sont fermés. Un échange de bonnes pratiques a pu se faire.

Nathalie bergère et Michel Brochu ont ensuite évoqué les modalités de recours au dispositif d'activité partielle pour les entreprises qui ne parviennent pas à travailler, que ce soit suite au refus des clients de leur ouvrir leurs portes ou suite à un cas Covid au sein de leurs équipes. Mais, en dehors de ces cas, les entreprises artisanales du bâtiment ont actuellement beaucoup de travail et sont plutôt en recherche de personnel qualifié. La question des recrutements a donc été abordée.

Les soutiens apportés aux entreprises par les organismes de protection sociale ont également été présentés par Laure Vial et Dominique Gaspar avec les représentants de PROBTP, du CPSTI et de l'ACOSS.

À la suite, Corine Postel et David Morales ont dressé un état des lieux des négociations en cours des deux Conventions Collectives nationales du bâtiment, l'une pour les entreprises comptant jusqu'à dix salariés et l'autre pour les plus de dix salariés. Enfin, un point d'étape a été proposé par Thierry Ravon sur la pesée de la représentativité patronale en 2021 et sur les revendications de la CAPEB afin que les règles évoluent en vue d'être plus équitables pour les TPE. Le Président confédéral a souligné les enjeux essentiels de ces règles pour la défense des intérêts des petites entreprises du bâtiment.



Au registre des questions de formation présentées par Gilles Chatras, le travail collectif du Réseau engagé depuis 2019 pour transformer les missions de conseil en formation a été rappelé et deux initiatives ont été soulignées. Elles ont été conduites d'une part par les régions Normandie, Pays-de-la-Loire et PACA Corse qui ont mis au point un site internet permettant de mettre en relation l'offre de formation et les besoins des entreprises, et d'autre part par les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté qui ont travaillé à un outil d'accompagnement du correspondant formation pour l'aider à l'analyse des besoins des entreprises.

Les débats de la CNAS ont ensuite porté sur l'actualité de la formation professionnelle et sur l'inquiétude que peut susciter la diminution assez forte des départs en formation dans les entreprises artisanales du bâtiment, tant du côté des salariés que des chefs d'entreprise. A également été pointée, la forte mobilisation de la CAPEB pour la rénovation des CAP en vue de mettre au point une offre de formation métiers renouvelée.

(Suite p. 4)

## ARTISANAT

# #TOUSSESENTIELS : L'U2P EN CAMPAGNE CONTRE LA FERMETURE DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Plus personne ne l'ignore : la fermeture des commerces et des services de proximité décidée par l'État fait peser une grande menace sur la survie de toutes ces petites entreprises.

C'est pourquoi l'U2P a décidé de se mobiliser fortement au travers d'une campagne placée sous la bannière #TousEssentiels pour plaider la réouverture des entreprises artisanales, commerciales et libérales ainsi pénalisées, au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre.

Cette campagne est déclinée sur tous les canaux de communication. [Un communiqué de presse](#) demande qu'une décision de réouverture soit prise dès le 26 novembre, un compte Instagram officiel [@U2Proximité](#) est lancé et tous ceux qui ont un compte sur ce réseau social sont invités à le suivre, [un sondage](#) a été réalisé



par l'Institut Yougov pour connaître l'opinion des Français sur la réouverture des activités dites « non essentielles », [une affiche](#) « coup de poing » a été créée pour être placardée sur les vitrines fermées afin de sensibiliser les passants au drame qui se noue pour ces entreprises, un kit complet (bannière + vignettes pour réseaux sociaux disponibles sur ARTUR) permet à chacun de relayer cette mobilisation, et enfin, une tribune d'opinion « Ne laissez pas mourir la proximité » co-signée d'organisations professionnelles et de personnalités complète cette campagne.

## SOCIAL

### → UNE NOUVELLE LISTE DE PERSONNES VULNÉRABLES A ÉTÉ PUBLIÉE

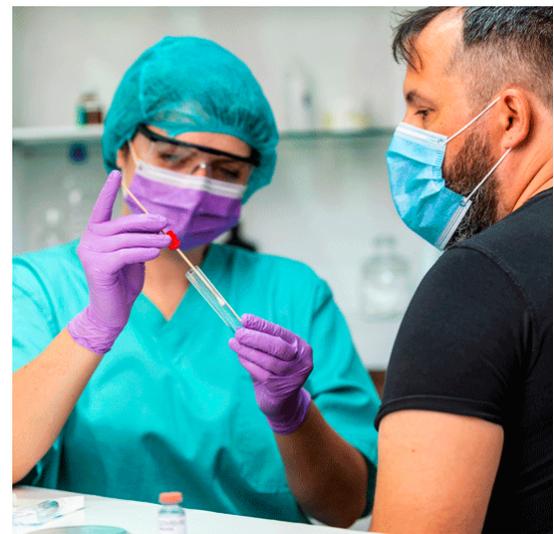
Le Haut Conseil de la Santé Publique a précisé la liste des critères de vulnérabilité qui permettent d'identifier les personnes susceptibles d'être protégées de manière spécifique pour éviter tout risque de présenter une forme grave de Covid-19.

Les personnes de plus de 65 ans sont évidemment en tête de liste, suivies par les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, de diabète non équilibré, d'obésité, d'immunodépression ou d'une maladie complexe ou rare.

Le HCSP a précisé que, pour ces personnes, si le télétravail n'est pas possible, des mesures de protection supplémentaires doivent être prises : bien sûr une vigilance particulière sur le respect des gestes barrière, un mode de déplacement favorisant ces gestes avec, le cas échéant, recours à l'adaptation des horaires, mais aussi l'absence ou la limitation

du partage du poste de travail et nettoyage et désinfection de ce dernier au moins en début et en fin de poste.

Et si tout ceci n'est pas possible, alors le salarié concerné peut demander à son médecin un certificat d'isolement permettant à son employeur de le placer en activité partielle. Lorsque le salarié est en désaccord sur l'appréciation portée par l'employeur sur la mise en œuvre des mesures de précautions supplémentaires permettant l'exercice de l'activité en présentiel, il peut demander au médecin du travail d'évaluer la situation. Dans l'attente de cet avis médical, le salarié demeure



en activité partielle, au regard du principe de précaution qui prévaut.

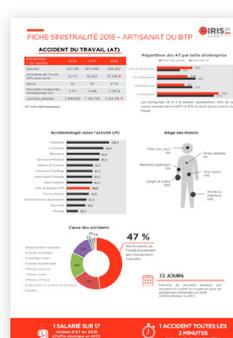
[▶ La nouvelle liste des personnes vulnérables est disponible sur ARTUR.](#)

### → L'IRIS-ST PUBLIE DE NOUVELLES FICHES SINISTRALITÉ

Sur la base des données fournies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'IRIS-ST vient de publier les chiffres d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles dans l'artisanat du BTP en 2018.

D'une manière générale, l'IRIS-ST constate une augmentation légère des accidents du travail (+ 2 % par rapport à l'année précédente) mais nettement plus forte pour les maladies professionnelles (+ 13 %). Ces maladies sont, dans 87 % des cas, des troubles musculosquelettiques. Le nombre des accidents de trajet est stable.

Du côté des accidents du travail, l'IRIS-ST constate que 37 % concernent les entreprises de 0 à 9 salariés qui concentrent au total 40 % de la masse salariale du BTP.



On notera que le ratio est inverse pour les entreprises de 10 à 19 salariés (18 % des effectifs mais 23 % des accidents) et pour celles employant de 20 à 49 salariés (respectivement 20 % et 25 %).

Enfin, ces chiffres nous apprennent également que ces accidents lésent essentiellement les doigts et les mains (28 % des cas) et les membres inférieurs (26 %). Ces chiffres sont déclinés par profession et ont donné lieu à 8 fiches de sinistralité métiers.

[▶ Consulter les fiches ici](#)

## ÉCONOMIE

### → GRILLE D'AUDITS : LA CAPEB PLAIDE POUR UNE EXPÉRIMENTATION

Depuis le mois de décembre 2018, la CAPEB et ses UNA ont travaillé à la révision des grilles d'audits du RGE sur la base des projets remis par le consultant de l'Ademe.

Au final, 20 mois de travail collectif ont abouti à un consensus entre les organisations professionnelles du bâtiment et les organismes de qualification qui ont mobilisé à cette occasion des auditeurs de leurs réseaux pour confronter règles techniques et réalité opérationnelle des audits réalisés.

Malheureusement, l'administration vient de remettre en cause la classification des écarts relatifs aux différents points de contrôle (un écart peut être qualifié de non-conformité majeure, de non-conformité mineure ou faire l'objet d'une simple observation) qui est un vrai enjeu pour nos entreprises. Le désaccord est donc total entre les organisations professionnelles et l'administration qui propose le passage de 44 écarts classés « observation » en « non-conformité » (20 majeures et 24 mineures) ainsi

que le reclassement de 17 non-conformités mineures en non-conformités majeures. Or, une non-conformité majeure peut donner lieu au déclenchement d'un nouvel audit.

D'un commun accord, la CAPEB et la FFB viennent de demander à l'administration de mener au plus vite une expérimentation jusqu'au 30 juin 2021, avec un retour d'expérience au fil de l'eau, afin de confronter rapidement les nouvelles grilles de contrôle - telles qu'elles sont issues du consensus des acteurs et donc sans modification - avec la réalité opérationnelle des réalisations à auditer.

La CAPEB et son homologue proposent que, pendant ces 6 mois expérimentaux, la nouvelle classification des écarts proposée par l'administration ne soit pas retenue dans le cadre des audits. Nous souhaitons, en effet,

que la mise en œuvre des nouvelles grilles de contrôle et l'appréciation des écarts constatés sur les nouveaux points de contrôle, fassent l'objet d'une analyse au sein de l'instance partenariale, tout au long de cette expérimentation afin de rendre ces grilles définitivement applicables, éventuellement amendées, au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette façon de procéder permettrait d'étudier de manière objective les propositions formulées par l'administration visant notamment à transformer certaines « observations » en écarts majeurs. Ces propositions étant, de toute évidence, potentiellement défavorables aux entreprises,

la CAPEB ne souhaite pas que les nouvelles grilles d'audits soient rendues applicables avant que ce point n'ait été clarifié et est convaincue que l'expérimentation permettra d'y parvenir.

### → QUALIBAT : LES ENTREPRISES DOIVENT RETOURNER LEURS DOSSIERS SANS TARDER !

Pendant ce deuxième confinement, Qualibat s'est adapté en faisant en sorte que ses agences restent joignables par téléphone, en ligne ou en visioconférence.

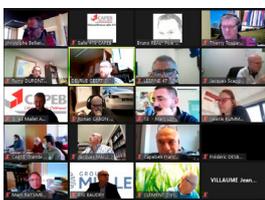
Les commissions d'attribution continuent également de se réunir en visioconférence ou en présentiel et parfois de manière regroupée, comme c'est le cas, par exemple, pour les commissions de Lozère et de l'Aveyron qui sont regroupées avec la commission de Montpellier. Il faut toutefois alerter les entreprises sur le fait que des délais supplémentaires pour le retour des dossiers Qualibat et la réalisation des audits RGE ont été accordés jusqu'au 31 décembre

2020. Or il apparaît que nombreuses entreprises n'ont pas retourné les éléments relatifs à leur questionnaire de suivi annuel, à leur dossier de révision ou à l'organisation de leur audit RGE.

Comme les commissions Qualibat ne seront pas organisées la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre en raison des congés de fin d'année, **il est à craindre que de nombreuses entreprises voient leur qualification RGE suspendues voire retirées au 31 décembre 2020 !**



**Elles doivent donc retourner les éléments demandés par Qualibat sans tarder. Elles doivent être alertées sur cette urgence.**



## MÉTIERS

### → CHRISTOPHE BELLANGER ET SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS ONT PROPOSÉ UN ATELIER EN LIGNE

Le 19 novembre, le Président de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domotique et ses conseillers professionnels avaient décidé de proposer à l'ensemble des responsables de sections départementales et de leurs adhérents de participer à un atelier en visioconférence, afin de pouvoir échanger malgré l'absence de Journées Professionnelles de la Construction cette année.

Les échanges ont tout d'abord porté sur les actualités de l'UNA et les différents dossiers qu'elle a portés au cours de l'année écoulée : la révision du BTS électrotechnique, la création de titres professionnels, la campagne de communication de Promotelec en faveur du chauffage électrique intelligent, les travaux du programme Profeel (et en particulier ceux sur la ventilation), la révision de la norme C15-100, la nouvelle réglementation sur l'entretien des systèmes thermodynamiques, les comités locaux de Sequelec, l'étude métier et l'outil

d'évaluation des connaissances du risque électrique avec l'OPPBT, etc.

Christophe Bellanger et ses conseillers ont ensuite abordé la question du confort thermique, mettant en avant le chauffage électrique comme une solution d'avenir dans la perspective de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et tout particulièrement les nouveaux produits performants et les appareils connectés ainsi que leurs bénéfices tant sur le plan des économies d'énergie que du confort. Enfin, l'atelier s'est terminé par un focus sur

l'environnement connecté et le logement intelligent que rend possible le développement d'objets connectés, associé à l'intelligence numérique et au savoir-faire des artisans électriciens, qu'il s'agisse d'utiliser des solutions moins énergivores, d'accompagner une population vieillissante ou d'anticiper des évolutions inéluctables (véhicule électrique, photovoltaïque en autoconsommation, etc...). Les opportunités et les points de vigilance au regard de ces outils intelligents ont pu être mis en évidence au cours de cet atelier.



## CSTB

Le Président de la CAPEB participait ce mardi au Conseil d'administration du CSTB qui a notamment donné lieu à une présentation des activités du centre et au renouvellement de son président.

## CNAS

Le Président confédéral est intervenu devant les délégués de la CNAS ce mercredi 18 novembre, aux côtés de la première vice-présidente en charge des questions sociales et du vice-président en charge de la formation et du Réseau. Il a rappelé le contexte dans lequel se déroule le dialogue social dans le bâtiment depuis l'an dernier et souligné les incidences de la non-publication par l'État des arrêtés de représentativité des organisations syndicales de salariés sur le champ des entreprises employant jusqu'à 10 salariés, sur les négociations paritaires ainsi que dans la gestion des organismes paritaires de la branche.



## QUALIT'ENR

Jean-Christophe Repon a rencontré mardi le Président de Qualit'Enr pour une première prise de contact qui a conduit le Président de la CAPEB à revenir sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide de l'audit au coup par coup dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, tant pour les entreprises qui ne sont pas titulaires d'une qualification RGE que pour répondre aux objectifs de « massification » des travaux de rénovation énergétique souhaitée par les Pouvoirs publics.

## ISM

Un Conseil d'administration et une Assemblée générale extraordinaire de l'ISM se sont tenus en visioconférence ce jeudi. Il s'agissait d'entériner la fin de l'ISM dans la configuration qu'il avait jusqu'ici, pour le concentrer exclusivement sur les études et la formation. En effet, les activités de l'ISM se rapportant aux métiers d'art et à la veille ont été reprises respectivement par l'INMA et par CMA France. Les locaux de l'ISM ont été vendus et le produit de cette vente servira, pour l'essentiel, à valoriser les métiers du patrimoine liés à la restauration de Notre-Dame de Paris qui sont, pour beaucoup, des métiers du bâtiment.

## PRESSE

Le Président a été interviewé cette semaine par Nice Matin et Var Matin qui souhaitent brosser un portrait du nouveau Président de la CAPEB et faire un point sur la situation des entreprises artisanales du bâtiment face à la crise sanitaire. Il devait également rencontrer ce vendredi le Rédacteur en Chef du Moniteur des Artisans et de Négocier accompagné de la directrice générale déléguée du groupe InfoPro digital.

## RÉSEAU

Le Groupe de travail chargé de réfléchir à la structuration du Réseau s'est réuni une nouvelle fois ce jeudi. Par ailleurs, le Président confédéral devait échanger avec le Président et le Secrétaire général de la CAPEB Saône-et-Loire ce vendredi.

## SOCIAL

### → CPSTI : ATTENTION, LES INDÉPENDANTS N'ONT QUE JUSQU'AU 30 NOVEMBRE POUR DEMANDER L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Comme il l'avait fait lors du premier confinement, le conseil de protection sociale des travailleurs indépendants continue d'octroyer aux indépendants

qui en font la demande une aide exceptionnelle de 1 000 € (500 € pour les auto-entrepreneurs). Pour être éligible à l'aide, l'artisan doit avoir payé au moins une fois ses cotisations sociales personnelles depuis son installation, être affilié au CPSTI avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, être à jour de ses cotisations au 31 décembre 2019 ou bénéficier d'un étalement des paiements. Il lui faudra aussi ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide aux cotisants en difficulté depuis le mois de septembre et ne pas avoir de demande en cours à l'Urssaf ni faire l'objet d'une procédure de recouvrement forcé des cotisations sociales.



## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

La CNAS a ensuite échangé sur la volonté de certaines CAPEB de déployer un conseil en recrutement pour accompagner les entreprises dans la satisfaction de leurs besoins en main-d'œuvre.

La présentation du tout dernier module Feebat dédié à l'audit énergétique en maison individuelle et la mise en œuvre de l'École des Cadres malgré la crise sanitaire, ont conclu la journée.



## RÉSEAU

### → UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'INDRE-ET-LOIRE

Le Conseil d'administration de la CAPEB 37 a élu Thierry Diot à sa présidence dont il assurait déjà l'intérim suite à la démission de Francis Gouas.

